

**COMPTE-RENDU**  
**DE REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 26 septembre 2016**

**L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de septembre, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de NOGENT-L'ARTAUD, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Jeannine VAN LANDEGHEM.**

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19**

**Date de convocation du conseil municipal : 19 septembre 2016**

**Etaient présents** : Jeannine VAN LANDEGHEM, André HOURDRY, Gilles BOUVRY, Nadia CALLOT, Charles HUYART, Béatrice NOUVEAU, Christian FOURNAGE, Elie SMITH, Marie-Claude MICHEL, Céline VERGEOT, Dominique DUCLOS, Sylviane HENNEQUIN, Pierre CARQUIN, Nathalie LAMERE-CRAPART.

**Absents excusés** : Christelle LE TALLEC (Pouvoir Nadia CALLOT)  
Véronique RUFIN  
Vanessa SZUBA  
Guillaume GARDON  
Jean-Paul GUILLON (Pouvoir à Sylviane HENNEQUIN)

**Secrétaire de séance** : Céline VERGEOT

---

La séance est ouverte à 20 heures 10.

Avant de rappeler l'ordre du jour, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter une question : Une demande de subvention au titre du FDS pour les travaux prévus Rue Dépaux et Rue Leduc de la Tournelle. Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

**Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29/08/2016**

Pierre CARQUIN souhaite apporter deux précisions concernant les informations diverses :

- Concernant le débat sur la taxe locale sur la publicité : La phrase a été très résumée dans le compte rendu. Il précise qu'il s'était intéressé à ce sujet lors du mandat précédent, et qu'il avait étudié cette question avec la commission de Finances.
- Concernant le projet sur le terrain situé Résidence la Croix Bourdon : Il précise qu'il n'est que résidant de la Croix Bourdon et non riverain. Il existe des voisins plus proches de cette parcelle, auxquels nous pourrions demander un avis.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et deux abstentions (P. CARQUIN – N LAMERE-CRAPART/absente à la réunion) adopte le compte rendu du conseil municipal du 29 août 2016.

**Taxe d'habitation : Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation**

Les Communes peuvent, par délibération prise dans les conditions prévues à l'article 1639 A bis, assujettir à la taxe d'habitation, pour la part communale, les logements vacants depuis plus de deux années au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition.

Pour cela, une délibération doit être prise avant le 1<sup>er</sup> octobre.

Béatrice NOUVEAU s'étonne car la mode est à l'allègement fiscal.

Madame le Maire explique qu'il existe un parc locatif vide depuis plus de 3 ans dans le centre bourg, qui n'est ni habité, ni loué. Il s'agit donc d'une perte de recettes pour la Commune.

Pierre CARQUIN n'est pas en désaccord sur le fond, mais qu'il existe un nombre d'exonérations possibles, et que les plus malins pourront y échapper.

Pierre CARQUIN demande si la Commission de Finances a été sollicitée. Madame le Maire répond que la date butoir du 1<sup>er</sup> octobre nous a obligés à accélérer la démarche.

Madame le Maire propose de passer au vote en expliquant que l'objectif est de ramener des recettes à la Commune, puisque depuis plusieurs années les dotations de l'Etat baissent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 2 voix contre (N. LAMERE-CRAPART – B. NOUVEAU) et 3 abstentions (S. HENNEQUIN – Pouvoir de S. HENNEQUIN – P. CARQUIN) adopte l'assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation.

### **MAPA : Projet de réfection de voirie rue Leduc de la Tournelle et Dépaux : Lancement du marché**

Concernant le projet de réfection de voirie rue Leduc de la Tournelle et rue Dépaux, un dossier nous a été présenté par le Cabinet INFRA ETUDES.

Une réunion d'information a eu lieu avec les riverains en date du 14 juin 2016.

Une délibération a été prise en date du 10 décembre 2015, pour valider la partie enfouissement des réseaux électriques, éclairage public et téléphoniques.

Un contrat de maîtrise d'œuvre a été présenté par ce maître d'œuvre.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une réunion de la Commission de travaux est prévue le mardi 11 octobre à 8h30 en Mairie concernant ce projet. Tout Conseiller intéressé pourra y assister.

Pierre CARQUIN demande si l'on s'est assuré que les réseaux étaient en bon état, avant d'entreprendre les travaux.

Madame le Maire informe que tous les opérateurs (la SAUR, l'USEDA et VEOLIA) étaient présents à la réunion de préparation.

L'étape suivante est le lancement de l'appel d'offres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de donner tout pouvoir à Madame le Maire pour lancer le MAPA concernant les travaux de réfection de voirie de la rue Dépaux et Leduc de la Tournelle.

Dans un deuxième temps, Madame le Maire propose de voter pour la question à rajouter à l'ordre du jour :

### **Demande de subvention au titre du FDS concernant les travaux de réfection de voirie rue Dépaux et Leduc de la Tournelle.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de lancer cette demande de subvention au titre du F.D.S.

## **Autorisation au Maire de signer un protocole d'accord avec les propriétaires du Mesnil**

Suite aux intempéries du mois de juin, plusieurs riverains du Mesnil ont été inondés.

Une solution technique a été trouvée : L'avaloir d'orage peut être raccordé à l'émissaire installé dans le fossé, au niveau du 7, Le Mesnil.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de signer un protocole d'accord avec les riverains.

Elle donne lecture de ce protocole :

### **Entre d'une part,**

La commune de Nogent-l'Artaud, représentée par son Maire, Jeannine VAN LANDEGHEM, agissant en vertu de la délibération du conseil municipal en date du 26/09/2016.

### **D'autre part,**

Madame HUYART Yvonne demeurant 7 le Mesnil à Nogent-l'Artaud 02310.

Monsieur MARION Yvon demeurant 14 Grande Rue à Nogent-l'Artaud 02310.

GAEC de Flagny à Hondevilliers 77510.

Monsieur VAN LANDEGHEM Jean-Luc demeurant Ferme de Salnove à Bassevelle 77510.

**Rappel des faits :** Les propriétaires privés susvisés, ou leurs prédécesseurs, ont réalisé ensemble des travaux visant à améliorer l'écoulement des eaux provenant de leurs terres ou pâtures. A cet effet, le fossé longeant le chemin rural dit du Mesnil, a été busé à leur seule initiative et à leur frais.

La commune prévoit l'installation d'un avaloir d'orage à hauteur du 7 du lieudit le Mesnil. Cette installation sera raccordée sur l'émissaire réalisé dans le fossé et nécessite l'accord des propriétaires concernés :

Il est donc convenu ce qui suit :

Les propriétaires susvisés donnent leur accord pour le raccordement de l'avaloir d'orage sur l'émissaire installé dans le fossé au niveau du 7 du lieudit le Mesnil,

La commune s'engage à l'entretien et au renouvellement des buses situées en aval du 7 lieudit le Mesnil.

Sylviane HENNEQUIN demande par qui a été trouvée cette solution technique ?

Madame le Maire répond qu'elle a été trouvée par un maître d'œuvre.

Pierre CARQUIN s'interroge sur l'entretien de l'avaloir. Madame le Maire répond qu'il sera entretenu par la Commune, comme tous les avaloirs de la Commune.

Pierre CARQUIN profite pour souligner que les avaloirs devraient être entretenus plus régulièrement. Cette remarque a déjà été faite en Commission de travaux.

Charles HUYART ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions (N. LAMERE-CRAPART – P. CARQUIN), autorise Madame le Maire à signer ce protocole d'accord.

## **Décision modificative**

Lors du vote du Budget Primitif 2016, les membres du Conseil Municipal ont décidé d'affecter la somme de 23.000,00 € à l'opération 1605 – Bâche à eau/Incendie.

Il s'avère que la somme de 23.000,00 € n'est pas suffisante.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au virement suivant :

Op 1605 – Bâche eau / incendie : + 5.000,00 €

020 - Dépenses imprévues d'investissement : - 5.000,00 €

D'autre part, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir ouvrir une opération budgétaire, afin de racheter un réfrigérateur pour le site des Longs Prés. En effet, à plusieurs reprises, des personnes se sont plaintes de problèmes de dysfonctionnement.

Op 1610 – Réfrigérateur Longs Prés : + 5.000,00 €

020 - Dépenses imprévues d'investissement : - 5.000,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de voter ces virements de crédits.

#### **D.I.A. (déclarations d'intention d'aliéner)**

4, rue Leduc de la Tournelle	AB 265	1 a 19 ca
5, rue des Gravelles	AA 184	228 m2
13, rue de la Chenée	AE 22	6 a 40 ca
Lieudit La Champaille	C 330	12 824 m2
Le Haut Chauffour	C 569	22 765 m2
	ZA 17	440 m2
	AE 151	6 m2
	ZA 129	152 m2
	C 394	1639 m2
	ZA 145	2769 m2

#### **Informations diverses**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal du nombre de participants nogentais au Centre de Loisirs de Juillet 2016 : 36 nogentais.

Concernant les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) :

- Primaires = 59 dossiers d'inscriptions
- Maternelles = 12 dossiers d'inscriptions

Lors du dernier Conseil Municipal, plusieurs questions avaient été posées :

- Concernant la donation PRINGARBE, il s'agit d'une donation de 2003, pour une valeur de 7025,00 €, sans charge ni condition.
- Concernant le terrain acheté de 11 ares, jouxtant le parking de l'Optique, l'acte a été signé en 2005 pour un montant de 112.100,00 €, avec charge pour la Commune, d'édifier une clôture, avec végétaux sur la mitoyenneté avec le vendeur.
- Concernant le parking de l'Optique, l'acte a été signé le 14/05/2009, avec une délibération du 19/11/2008. La charge de la Commune était de réserver 8 places de

parking au profit de la Société ou de ses ayants-droits. Mais ce n'est plus le cas, car la société est en liquidation judiciaire.

Madame le Maire souhaiterait avoir l'avis du Conseil Municipal concernant l'immeuble positionné en plein Centre Bourg (Maison de Santé).

Le samedi 15 octobre, une manifestation sera organisée Place de l'hôtel de Ville à CHATEAU THIERRY : « Flash mob octobre rose 2016 ».

Concernant l'opération brioche, Madame le Maire informe que conformément à la décision du Conseil Municipal, il y aura soit une collecte, soit le versement de la subvention votée.

Des remerciements ont été adressés à la Mairie de la part de Madame SPINELLI et de Madame LOISEAU.

Pour information, le Commune de VERDELOT a décidé de lancer l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme sur sa Commune.

Un courrier, concernant un appel à cotisations, nous est parvenu de l'Association « Coteaux, maisons et caves de champagne ». Cette proposition ne semble pas intéresser les membres du Conseil Municipal. Elle sera représentée au moment des demandes de subventions.

Pierre CARQUIN souhaite être informé des formations prévues par l'Association des Maire de France. Aucune information ne nous est parvenue à ce jour.

Pierre CARQUIN souhaite également intervenir concernant l'incivilité des automobilistes. Il suggère que tous les conseillers aient une attitude exemplaire au volant. Le Maire lui rappelle qu'elle l'avait demandé en tout début de mandat.

Gilles BOUVRY rajoute, qu'il doit en être de même au niveau du stationnement.

La séance est levée à 21 h 55.

Le Maire,

Jeannine VAN LANDEGHEM.